MINIQUE DE LEGGE

SENATEUR
D'ILLE ET VILAINE

CRETAIRE DU SENAT

LA COMMISSION
FINANCES

EUR DU BUDGET DE LA
DEFENSE

RE DE LA DELEGATION
UX COLLECTIVITES
TERRITORIALES

Madame,

Votre courrier par lequel vous attirez mon attention sur la politique du Gouvernement et sur la possibilité de déposer une motion devant le Sénat tendant à destituer le président de la République m'est bien parvenu. Je vous en remercie.

Je comprends les raisons de votre colère ; elles sont liées aux difficultés grandissantes que rencontrent les Français confrontés à un déclassement économique de moins en moins supportable.

Le Groupe Les Républicains au Sénat, conscient de ces difficultés, lors du vote du budget a, bien avant l'allocution du président de la République du lundi 10 décembre 2018, décidé de supprimer la hausse des taxes sur les carburants. Il a demandé avec force au Gouvernement de revenir sur cette disposition, ce qu'il a fini par faire.

Le Groupe Les Républicains au Sénat s'est également opposé à l'augmentation de la CSG pour les retraités et à la désindexation des pensions. Il paraît en effet essentiel et légitime de garantir aux retraités qui ont travaillé et cotisé toute leur vie un maintien de leur pouvoir d'achat.

Le Groupe Les Républicains au Sénat s'est régulièrement opposé à la politique menée par le chef de l'Etat et le gouvernement depuis 18 mois.

Vous souhaitez que le Sénat destitue le président de la République.
Cette possibilité n'est pas offerte au Sénat. Le président de la République n'est pas responsable devant le Parlement et l'utilisation de l'article 68 de la Constitution que vous appelez de vos vœux ne peut être mis en œuvre que dans des cas exceptionnels et très particuliers liés au comportement et à l'impossibilité du président de la République d'exercer sa fonction.

Seul le Premier ministre et son Gouvernement peuvent être démis par l'Assemblée nationale.

Vous pouvez compter sur le groupe Les Républicains au Sénat pour rester attentif aux légitimes revendications qui se sont exprimés ces derniers jours.

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dominique de LEGGE